

MAIRIE DE PLOUGOURVEST - 29400

Le Jeudi 20 Octobre 2016

- Compte-rendu du Conseil Municipal -

Une réunion du Conseil Municipal s'est tenue à la Mairie, le Jeudi 20 Octobre 2016 à 19h00, sous la présidence de Jean JEZEQUEL, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux sauf Christelle CORVEZ et Alain SOMME.

« CARTE COMMUNALE: REALISATION D'UNE ETUDE BOCAGERE »

Monsieur le Maire débute le Conseil Municipal en nommant Josiane CAER, Secrétaire de Séance.

1/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu de la réunion du 15 Septembre 2016 est approuvé.

2/ Compte rendu des différentes commissions extra communales

Monsieur le Maire et les délégués ont fait le compte rendu des différentes réunions communales et intercommunales.

3/ Situation de travaux

Monsieur le Maire a fait le point sur les travaux en cours et qui ont fait l'objet d'une visite collective des conseillers municipaux le samedi 15 octobre 2016.

4/ Eglise Saint-pierre 3ème tranche: validation de l'offre technico-économique de l'architecte DE PONTHAUD

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité approuvent l'avant projet définitif (APD) en date de Juin 2016, de l'architecte Marie-Suzanne DE PONTHAUD, maître d'œuvre de l'opération reprenant l'étude technico économique du Chœur, de la sacristie et du mobilier de l'Eglise Saint-Pierre pour une estimation d'environ 450 000€ TTC.

L'architecte DE PONTHAUD est autorisé à préparer les dossiers de consultations des entreprises et à réaliser l'analyse des offres.

5/ Régularisation foncière Rue de l'ancienne gare (propriété CARRE)

Suite à la demande des consorts CARRE de régulariser l'emprise de leur terrain sur le domaine public, et à l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la régularisation d'une bande de terrains d'environ 130 m², du domaine public devant la propriété de Monsieur et Madame CARRE demeurant au 3 rue de l'ancienne gare. La surface exacte sera à définir après bornage. Frais d'actes et de bornage à la charge des acquéreurs. L'estimation prévisionnelle est de 2990 € et sera modifiée en fonction de la surface définitive.

6/ Carte Communale: Etude bocagère à réaliser dans le cadre du volet environnement Proposition du syndicat de l'Elorn avec la Chambre d'agriculture

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est souhaitable de réaliser une étude bocagère pour compléter le volet environnemental du projet de révision de la Carte Communale. Cette étape consiste à réaliser un inventaire du bocage de la commune.

Approbation du Conseil Municipal pour la réalisation de l'inventaire du réseau bocager de la commune par la Chambre d'agriculture du Finistère. Des financements seront sollicités auprès du Syndicat mixte de l'Elorn à hauteur de 40% du coût de la prestation.

7/ CCPL: modification des statuts pour mise en conformité avec la loi NOTRe

Monsieur le Maire expose que la Loi NOTRe fait évoluer les compétences des intercommunalités et impose dès le 1^{er} janvier 2017: 4 compétences obligatoires et 3 compétences optionnelles pour la conduite d'actions d'intérêt communautaires.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil à l'unanimité des membres présents approuvent les modifications apportées aux statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau.

8/ Classement de la voirie communale

En complément au tableau du 14 juin 2012 réalisé par les services de la DDTM puis aux rectifications apportées, Monsieur le Maire expose à l'assemblée, la nécessité de mettre à jour la longueur des voies communales.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces informations, approuve le nouveau tableau de classement de l'ensemble des voies communales et précise que l'intégration de ces voies porte le linéaire à 35 627 m. Ce tableau sera pris en compte pour la DGF 2018.

9/ Présentation du rapport d'activités de 2015 de la CCPL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Rapport annuel d'activités de la CCPL de l'année 2015. Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport.

La Séance est levée à 20h00.